



Programmes éducatifs et statut des langues Étrangères dans l'école élémentaire et le collège en République tchèque

Petra Suquet

Université Masaryk, République tchèque

suquet@ped.muni.cz

<https://orcid.org/0000-0002-5796-763X>

Reçu le 28-07-2023 / Évalué le 15-10-2023 / Accepté le 09-10-2023

Résumé

Une réforme du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* est en cours en République tchèque. Malgré l'importance incontestable de l'enseignement des langues étrangères dès le plus jeune âge, la suppression de l'apprentissage obligatoire de la seconde langue étrangère au collège est envisagée. Cet apprentissage avait pourtant été introduit progressivement en République tchèque conformément aux recommandations de la politique linguistique de l'Union européenne. L'article cartographie la position des matières *Langue étrangère* et *Seconde langue étrangère* au cours des dernières décennies dans les documents curriculaires pour l'école élémentaire et le collège. Il explique également les propositions de changements qui pourraient conduire, entre autres, à la suppression de l'obligation d'apprendre une deuxième langue étrangère.

Mots-clés : curriculum, programmes éducatifs, langue étrangère, seconde langue étrangère, multilinguisme

Educational Programmes and the Status of Foreign Languages in Primary School and Younger Years of Secondary School in the Czech Republic

Abstract

A major revision of the Framework Educational Programme for Basic Education is underway in the Czech Republic. Despite the undeniable importance of teaching foreign languages from the earliest age, removing compulsory learning of a second foreign language in younger years of secondary school is under consideration. Yet, the teaching of a second language had been introduced gradually overtime in the Czech Republic in accordance with the recommendations of the European Union's language policy. The article maps out the position of Foreign Language and Second Foreign Language subjects over the last decades in the curricular documents for basic education. It also explains the proposed changes that could lead, among other things, to removing obligatory learning of a second foreign language.

Keywords: curriculum, educational programmes, foreign language, second foreign language, plurilingualism

Introduction

La compétence à communiquer en langues étrangères est considérée comme l'une des compétences clés dans les stratégies internationales de l'Union européenne. Elle favorise la compréhension mutuelle entre les citoyens de nationalités et de cultures différentes, aide à réduire les barrières linguistiques et contribue à accroître la mobilité internationale. Elle souligne également l'importance de la tolérance et crée les conditions d'une coopération au niveau international. L'enseignement des langues devrait ainsi représenter une priorité de la politique éducative des États européens, car ses résultats affectent directement d'autres domaines de la vie de leurs citoyens.

La politique linguistique européenne a toujours promu le principe du multilinguisme et l'égalité de toutes les langues de l'Europe. En 2001, l'Union européenne et Le Conseil de l'Europe, avec le soutien de l'UNESCO, ont organisé l'*Année européenne des langues*. L'objectif principal de la politique linguistique internationale était alors le soutien du trilinguisme dans tous les pays européens. Simultanément, il y avait une demande d'harmonisation de la politique linguistique des systèmes éducatifs en Europe. À cette fin, une publication intitulée *Cadre européen commun de référence pour les langues* (2001) est créée. Elle fournit une base générale de l'enseignement des langues dans toute l'Europe ainsi que de l'évaluation du niveau de compétences en langues.

La politique curriculaire de la République tchèque va dans le même sens. Elle abaisse progressivement le seuil de début de l'enseignement obligatoire de la première langue étrangère dans les écoles élémentaires : à partir de la cinquième année scolaire en 1991, la quatrième en 1996 et la troisième à partir de 2004. Il est aussi possible d'introduire facultativement l'enseignement de la première langue étrangère dès l'école primaire. L'enseignement de la seconde langue étrangère a également été introduit au collège, d'abord en option, et à partir de 2013 comme matière obligatoire. Cependant, une réforme des programmes éducatifs est en cours en République tchèque. Les auteurs de cette réforme, un panel d'experts dans les domaines de la pédagogie choisis par le ministère de l'Éducation, ont proposé de replacer la *Seconde langue étrangère* parmi les matières à option. Quel était alors le statut des langues étrangères dans le curriculum tchèque de 1991 jusqu'à aujourd'hui, et pourquoi cette décision ?

1. Ouverture vers de nouveaux programmes éducatifs

Les années qui ont suivi la *Révolution de Velours* en 1989 ont marqué la période de grands changements dans le domaine de l'éducation dans l'ancienne Tchécoslovaquie. Parallèlement à d'autres changements politiques, sociaux et économiques, il y a eu des changements fondamentaux curriculaires. La tâche principale de cette période était de modifier la législation et les programmes éducatifs inadéquats, limités à l'acquisition de

connaissances sans respecter les besoins individuels des élèves (MŠMT, 1991). Après la naissance de la République tchèque indépendante en 1993, d'autres changements sont intervenus dans le concept d'éducation. Ces changements ont entraîné la préparation de diverses variantes des *programmes éducatifs modèles*. En ce qui concerne l'enseignement des langues, les collégiens n'étaient plus obligés d'apprendre une seule langue étrangère unique, le russe, et l'offre des langues s'est élargie pour inclure l'anglais, l'allemand, le français et l'espagnol. Cependant, comme la connaissance de deux ou trois langues étrangères était courante dans les pays d'Europe occidentale, des mesures ont été prises pour améliorer l'ouverture à l'extérieur de la République tchèque. C'est ainsi à cette époque que l'introduction de deux langues étrangères obligatoires a commencé à être envisagée au niveau collège.

1.1. Caractéristiques des programmes éducatifs modèles

Du point de vue de la création des documents curriculaires, cette période a été très riche et intéressante. Les écoles élémentaires pouvaient choisir parmi trois alternatives de *programmes éducatifs modèles*. Bien sûr, l'augmentation du nombre d'options a apporté non seulement sa part de liberté, mais aussi une responsabilité et une considération des avantages et des inconvénients de chaque variante. Les philosophies de ces programmes étaient assez éloignées l'une de l'autre, mais dans de nombreux principes, elles se soutenaient et se complétaient. Les trois programmes étaient basés sur les *Normes d'enseignement dans l'école élémentaire et le collège* (MŠMT, 1995) et étaient conçus de manière que leurs résultats soient comparables à la fin du premier et du deuxième cycle de scolarité (correspondant au niveau de l'école élémentaire et du collège).

Le programme éducatif *Základní škola* (MŠMT, 1996) a mis l'accent sur l'approche actionnelle. Les élèves ont eu plus d'occasions de participer activement à leur éducation, de s'exprimer de manière indépendante, d'acquérir de nouvelles connaissances en pratique et de résoudre des tâches et des situations de la vie quotidienne. Avec ces objectifs, le programme a soutenu l'application de méthodes et de formes de travail permettant aux élèves d'utiliser au maximum leur propre expérience. L'orientation à la personnalité de l'élève était liée à des procédures pédagogiques de sorte que l'enseignement stimule tous les élèves, qu'il soit adapté à leurs possibilités, qu'il conduise à des résultats réalisables de manière réaliste, et qu'il contribue ainsi au développement des capacités des élèves.

Dans le programme éducatif *Obecná škola* (MŠMT, 1997a), une tâche importante était d'utiliser l'enjouement naturel de l'enfant au début de sa scolarisation et de le transformer par le jeu en un travail ciblé. Une autre tâche consistait à aider les élèves à construire une sorte d'image intégrée du monde. Une grande importance a été accordée à l'individualité de l'élève et au développement global de sa personnalité. Au cours des

activités d'apprentissage, les élèves ont appris à évaluer leurs progrès et à apprendre de leurs propres erreurs. Le programme éducatif *Národní škola* (MŠMT, 1997b) a mis l'accent sur la pédagogie de projet. Le programme n'a pas été divisé en matières scolaires individuelles mais en blocs d'enseignement. L'autre spécificité de ce programme était l'intention de créer une banque de ressources d'enseignement renouvelables, dont la pertinence serait garantie par les enseignants et qui fournirait de l'inspiration pour les cours.

1.2. Le concept et l'organisation de l'enseignement des langues étrangères dans des programmes éducatifs modèles

Dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères, l'objectif principal des trois concepts mentionnés était de former les bases solides d'une compétence communicative dans une langue étrangère et de créer ainsi les conditions à la communication mutuelle entre les nations. Ces programmes ont introduit l'enseignement d'une langue étrangère sous la forme d'une matière obligatoire à partir de la quatrième année scolaire (à raison de deux à trois heures de cours par semaine). Le découpage en trois cycles de deux ans était le même pour les trois programmes. Au niveau de la deuxième année du collège, les élèves pouvaient également, si les conditions de l'école le permettaient, choisir une deuxième langue étrangère ou élargir la maîtrise de la première langue étrangère.

Les différentes étapes d'enseignement d'une langue étrangère se distinguaient dans leurs caractéristiques :

- Étape I (4^e et 5^e années de l'école élémentaire)

Cette période était une introduction à l'enseignement des langues étrangères. Il s'agissait avant tout d'éveiller l'intérêt pour l'apprentissage des langues étrangères et d'établir une attitude positive envers les langues. L'attention était principalement portée sur l'apprentissage de la forme sonore de la langue et sur la prise en compte de la relation entre le son et la graphie. Le contenu de l'enseignement était basé sur les situations les plus courantes de la vie quotidienne des élèves. Les compétences de la réception et de la production orales dominaient sur les compétences de la réception et de la production écrites. L'utilisation du système grammatical a été limitée au minimum nécessaire, et le vocabulaire a été choisi principalement en fonction de la fréquence de son apparition et des intérêts des enfants de cet âge. Les méthodes et les formes de travail étaient basées notamment sur l'observation, l'écoute, l'imitation, les activités créatives et le jeu. L'enseignement de la langue étrangère était étroitement lié à l'enseignement de la langue maternelle, mais aussi de la musique, de l'éducation physique, de l'art plastique et dramatique, dont il était possible de tirer certaines techniques (tels que le mouvement, le chant, les jeux de rôle, l'improvisation théâtrale,

etc.). Le but de l'enseignant était de développer l'imagination des élèves, de stimuler leur activité et leur approche créative. En favorisant l'interaction orale, les élèves étaient censés se débarrasser des inhibitions et de la timidité lors de l'utilisation de la langue.

- *Étape II* (1^{re} et 2^e années du collège)

Dans cette étape, un grand accent était mis non seulement sur la réception et la production orales mais aussi sur la réception et la production écrites. En plus des méthodes pratiquées lors de la première étape, des procédures nécessitant une approche consciente de l'acquisition des structures grammaticales et lexicales ont été mises en œuvre. Ces procédures permettaient aux élèves de se rendre compte des différences entre le système grammatical de la langue étrangère étudiée et la langue maternelle. Une attention particulière a été accordée également à l'acquisition de stratégies d'apprentissage efficaces.

- *Étape III* (3^e et 4^e années du collège)

À ce stade, l'attention a porté sur le développement global de la compétence de communication, en se concentrant encore plus sur la maîtrise de la compréhension et de la production écrites. Les élèves étaient censés se familiariser avec les aspects socioculturels de la culture cible. L'enseignement de langue était davantage lié aux matières scolaires mentionnées plus haut, mais aussi à la géographie, l'histoire ou l'éducation civique. On favorisait également l'expérience du contact direct avec des locuteurs natifs. Pour ce qui est des stratégies d'apprentissage, l'accent était mis surtout sur la coopération d'équipe lors du travail sur divers projets simples.

Dans ce schéma, le niveau de développement des compétences et l'étendue des connaissances des élèves ont été fixés à deux niveaux : le premier niveau correspondait aux deux ans d'apprentissage de la langue étrangère (étape I) et le deuxième aux six ans d'apprentissage (étapes II et III). La formulation des résultats d'apprentissage ne représentait pas le niveau de performance de l'élève, mais les objectifs à atteindre. Le but essentiel de l'enseignement des langues étrangères des trois programmes mentionnés était le développement de la compétence communicative par le biais de méthodes adéquates à son développement.

1.3. Résumé de cette période

Un changement significatif de cette période post-révolution est que l'école a cessé d'être une école uniforme. Une différenciation de l'enseignement selon les intérêts et les possibilités des élèves a été introduite. Trois *programmes éducatifs modèles* ont été créés et approuvés, basées sur la norme qui définissait un contenu unificateur pour tous ces programmes. En ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, l'intérêt

pour les expériences étrangères et l'effort d'expérimenter et de trouver de nouvelles méthodes d'enseignement ont conduit à l'amélioration et à l'enrichissement de cet enseignement. À l'instar de leurs collègues étrangers, de nombreux enseignants de langues ont commencé à intégrer dans leurs cours des activités diverses visant à développer la compétence communicative (conversations, jeux, technologies modernes). Ils ont commencé à utiliser différentes formes de travail et une variété d'aides à l'enseignement. Néanmoins, certains enseignants de langues étrangères sont restés dans leurs anciennes habitudes et ont concentré leur enseignement principalement sur la pratique de l'acquisition des compétences linguistiques.

2. Le passage à un programme éducatif à deux niveaux et la création du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*

En 2004, le *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* a été approuvé. Il s'agissait d'un programme éducatif à deux niveaux, qui a été introduit dans l'éducation tchèque sur le modèle de certains pays européens. Ce modèle reposait sur la participation des écoles à l'élaboration des documents curriculaires, pour renforcer l'autonomie des écoles et leur responsabilité en matière de qualité de l'enseignement. Dans ce système de documents curriculaires, le niveau de l'État était représenté par le programme d'éducation nationale et les programmes-cadres éducatifs pour différents niveaux et types d'écoles. Ceci a permis d'établir un cadre obligatoire et un contenu standard des programmes éducatifs. Le deuxième niveau était constitué des programmes éducatifs scolaires, préparés par les écoles elles-mêmes. Les écoles avaient donc l'occasion d'influencer l'éducation de manière significative non seulement dans la phase de mise en œuvre (méthodes pédagogiques et formes de travail), mais aussi de projet (planification). Au cours des années suivantes, ce programme a été modifié et révisé de diverses manières sur la base de l'expérience et des recommandations d'experts (Tupý, 2018). En ce qui concernait l'enseignement des langues étrangères, la priorité demeurait l'amélioration des compétences langagières des citoyens tchèques. Par conséquent, un concept global d'enseignement des langues a été proposé pour introduire progressivement l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères dans tous les types d'écoles. Cela s'est traduit par l'avancement de l'enseignement obligatoire de la première langue étrangère à la troisième année de l'école élémentaire et l'introduction de l'enseignement de la seconde langue étrangère d'abord comme option et ensuite comme matière obligatoire à partir de la deuxième ou plus communément de la troisième année du collège.

2.1. *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*

La première version officielle du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* (MŠMT, 2005), correspondant conceptuellement à sa version actuelle, reflète l'approche actionnelle caractéristique des programmes éducatifs

européens qui représente un idéal à suivre. Le programme repose généralement sur les principes suivants :

1. une nouvelle stratégie d'éducation qui met l'accent sur les compétences clés, leur lien avec le contenu éducatif et l'application des connaissances et compétences acquises dans la vie pratique ;
2. un apprentissage tout au long de la vie ;
3. le niveau de compétence fixé pour les différents cycles scolaires sous forme de résultats attendus ;
4. l'autonomie des écoles et la responsabilité des enseignants sur les résultats scolaires des élèves.

L'approche actionnelle du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* se manifeste dans l'accent mis sur le développement des compétences clés des élèves, la formulation des résultats attendus en tant que résultats vérifiables et la liberté des écoles lors de la création du programme éducatif scolaire.

Les compétences clés représentent un ensemble de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs supposées importantes pour le développement personnel d'un individu et son implication active dans la société. Pour que les élèves adoptent réellement les compétences clés au cours de leur scolarité, tout le contenu pédagogique doit y contribuer. L'exigence de développer les compétences clés s'applique donc à tous les domaines éducatifs. Le processus d'acquisition de ces compétences ne peut jamais être considéré comme acquis, car c'est un processus qui dure toute la vie. Les compétences clés constituent donc la base du développement des prérequis pour un apprentissage réussi tout au long de la vie.

Dans le *Programme-cadre éducatif*, le contenu est divisé en domaines éducatifs, dont l'orientation cible est liée aux compétences clés. La cohérence doit être atteinte en créant suffisamment d'opportunités pour atteindre les résultats d'apprentissage, qui sont compris comme une partie essentielle des compétences clés. Les résultats attendus sont présentés comme des résultats éducatifs obligatoires et en même temps vérifiables. Ils expriment le niveau de maîtrise de la matière, c'est-à-dire quelles connaissances, compétences, attitudes et valeurs les élèves devraient posséder à la fin de chaque cycle scolaire.

Le contenu des domaines éducatifs est ensuite matérialisé sous forme des matières scolaires. Les écoles ont la liberté de créer leur propre concept, cependant elles sont limitées par leurs propres capacités. Les matières scolaires peuvent être conçues sous une forme traditionnelle ou alternative (une intégration des matières scolaire). Si l'école profite de cette dernière option, l'intégration des contenus pédagogiques doit viser à

permettre aux élèves de mieux appréhender les contextes et de développer leur capacité à mettre en relation les acquis et les compétences. En même temps, l'intégration devrait soutenir au maximum les relations interdisciplinaires.

L'inclusion de thèmes dits transversaux dans le *Programme-cadre éducatif* contribue à la réalisation des objectifs de la politique éducative européenne. Ces sujets représentent des domaines de problèmes actuels du monde contemporain et une partie importante de l'éducation. Ils permettent de relier les contenus éducatifs de différents domaines. L'éducation des élèves devient plus complexe ce qui influence positivement le processus de formation et de développement des compétences clés. Les élèves ont la possibilité de se forger une vision intégrée d'une certaine problématique et d'appliquer un plus large éventail de compétences.

2.2. Langue et communication dans le *Programme-cadre éducatif* pour les écoles élémentaires et collèges

Le domaine éducatif *Langue et communication* comprend les matières *Langue et littérature tchèques*, *Langue étrangère* et *Seconde langue étrangère*. Cette dernière était initialement définie comme une matière facultative, mais depuis la rentrée 2013, elle fait partie des matières obligatoires enseignées au collège. Ce domaine éducatif représente le pivot du processus d'apprentissage. L'enseignement des langues confère à l'élève des connaissances et des compétences qui lui permettent de percevoir les différents messages et de les comprendre. Il permet aussi de s'exprimer de manière appropriée et efficace, et d'appliquer et promouvoir les résultats de son apprentissage. Les matières *Langue étrangère* et *Seconde langue étrangère* contribuent aussi à la compréhension et à la découverte de faits qui dépassent le domaine de l'expérience médiatisé par la langue maternelle.

L'enseignement obligatoire de la première langue étrangère dans les écoles élémentaires et collèges est inclus de la troisième année jusqu'à la fin des neuf années de la scolarité de base, avec une répartition du temps minimum de trois heures de cours par semaine. Les élèves commencent donc l'enseignement obligatoire de leur première langue étrangère à partir de la troisième année de l'école élémentaire. Or, les écoles sont autorisées à proposer l'apprentissage de cette matière encore plus tôt (à partir de l'école primaire), ce qui est pratiqué dans certaines écoles de la République tchèque. Excepté quelques collèges spécifiques où l'apprentissage d'une autre langue étrangère est justifié, les élèves doivent d'abord se voir proposer des cours d'anglais comme première langue étrangère. La Seconde langue étrangère est actuellement obligatoire à partir de la septième ou huitième année du collège, avec un volume horaire minimal pour cette matière de six heures d'enseignement, qui peuvent être réparties sur le nombre d'années d'enseignement choisi. L'offre des langues dépend des enseignants disponibles.

Mais il s'agit le plus souvent de l'enseignement de l'allemand et du russe, et dans une moindre mesure de l'espagnol ou du français (Lemonnier, 2023).

Pour la première langue étrangère, dont l'acquisition a commencé au plus tard en troisième année de l'école élémentaire, et qui est principalement l'anglais, le niveau de compétence de sortie requis est A2, en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues*. En seconde langue étrangère, les élèves du collège doivent atteindre le niveau de compétence de sortie A1.

En ce qui concerne le contenu et les résultats attendus du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* pour ces matières, il se réfère directement au *Cadre européen commun de référence pour les langues* et les descripteurs de niveaux de compétence en communication qui y sont décrits. De même, les normes pour les langues étrangères, faisant partie intégrante du *programme-cadre éducatif*, s'inspirent du *Cadre européen commun de référence pour les langues* et des modèles des examens internationaux (*A1 Movers*, *A2 Flyers*, *A2 Key for schools*, *Goethe-Zertifikat A1*, *DELF junior A1*), qui déterminent l'atteinte du niveau de compétence de communication A2 et A1 dans les compétences de réception, production et interaction orales et écrites.

En pratique, les enseignants ont la possibilité de s'appuyer non seulement sur des méthodes des langues et du matériel pédagogique adapté, qu'ils peuvent choisir librement parmi les offres d'éditeurs nationaux et étrangers, mais également sur des descriptions détaillées du contenu des niveaux de référence pour les différentes langues européennes enseignées dans les écoles tchèques. Or, si les nouveaux diplômés qui ont suivi la formation initiale dans des facultés de pédagogie sont bien formés aux sujets actuels de la didactique des langues étrangères étudiées, ce n'est pas le cas pour tous les enseignants qui ne se renseignent pas ou qui ne sont pas obligés de suivre des formations continues pour connaître par exemple les niveaux du Cadre. Ils peuvent ensuite exiger que les élèves apprennent tous les éléments lexicaux contenus dans le manuel. Et dans un grand nombre de cas, le contenu du manuel dépasse largement le niveau A1 (Suquet, 2016).

2.3. Résumé de cette période

Depuis 2004, le modèle de réforme curriculaire basé sur le curriculum à deux niveaux a été influencé par des expériences et des recommandations étrangères. La réforme a mené à l'harmonisation de la politique éducative avec d'autres États membres de l'Union européenne et a profité des ressources financières du Fonds social européen pour sa mise en œuvre. Cependant, l'anglais a été favorisé vis-à-vis d'autres langues étrangères ce qui a créé une certaine homogénéisation langagière dans le pays.

La réforme favorisait avant tout les enseignants proactifs et informés. Cependant, le texte du *Programme-cadre éducatif* était plutôt vague dans la spécification des objectifs d'apprentissage (ce que les élèves doivent savoir et quelles compétences ils doivent posséder exactement à différentes étapes du processus d'apprentissage). Là encore, les enseignants de langues étrangères avaient un accès libre aux outils créés pour soutenir l'enseignement des langues étrangères en Europe. Les enseignants d'autres matières n'ont pas bénéficié d'un système de soutien suffisant pour la création de programmes d'enseignement scolaire. Il arrivait ainsi que des enseignants se sont résignés au processus de création de leurs propres programmes scolaires. Paradoxalement, on a observé alors une baisse du niveau des résultats des élèves tchèques dans les comparaisons internationales de l'OCDE. Les experts de cette organisation ont alors recommandé aux responsables de la politique éducative tchèque de définir des normes d'éducation qui préciseraient davantage les objectifs de l'enseignement et ses résultats dans les écoles tchèques (Santiago, et al., 2012).

Pour soutenir les écoles, l'institut national de l'éducation (*Národní ústav vzdělávání*) a commencé à créer des supports interactifs contenant des informations de base et des procédures pour modifier le programme d'enseignement scolaire avec des instructions méthodologiques et des exemples concrets. Malgré cette aide, il y a eu des protestations officielles de l'association des enseignants et des directeurs d'école, principalement contre l'introduction généralisée de l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères (ce qui a entraîné une réduction des heures disponibles et des problèmes d'organisation) et l'enseignement inclusif (auquel les écoles n'étaient pas suffisamment préparées).

3. Réforme du *Programme-cadre éducatif* pour les écoles élémentaires et collèges

Près de vingt ans se sont écoulés depuis la création de la première version officielle du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*. Beaucoup de choses ont changé dans la société durant cette période. Cependant, les *Programmes-cadres éducatifs* n'ont subi que des révisions partielles, qui ne reflètent pas entièrement ces changements. Le ministère de l'Éducation tchèque a donc décidé d'une réforme plus approfondie du *Programme-cadre éducatif*. La réforme est dirigée par des experts des domaines de l'éducation, de la pédagogie, de la législation et d'autres domaines pertinents. L'équipe comprend des employés du ministère de l'Éducation, des directeurs d'école, du personnel enseignant et des experts des établissements d'enseignement. Les groupes de travail sur la réforme comprennent un groupe directeur axé sur l'analyse de l'état actuel du programme éducatif, l'identification des besoins et la communication avec le public, ainsi que des sous-groupes axés sur la création de nouveaux contenus éducatifs pour des domaines spécifiques. Chaque groupe a sa propre tâche et contribue au processus global de révision du programme éducatif.

De nombreuses discussions ont été suscitées autour des changements proposés. La discussion la plus controversée concernait la proposition de supprimer l'obligation d'apprendre une deuxième langue étrangère au collège. Selon les tenants de ce changement, la seconde langue étrangère surcharge inutilement des élèves et les empêche de choisir librement des matières pour lesquelles ils seraient plus doués. La seconde langue étrangère serait aussi l'obstacle qui pourrait empêcher les élèves d'atteindre le niveau requis dans leur première langue étrangère (l'anglais). De plus, en raison de la diversité de l'offre des secondes langues étrangères, il n'y a parfois pas de continuité dans ce domaine dans les écoles secondaires, où les élèves poursuivent leurs études après avoir terminé leur scolarité de base. Or, dans ces arguments, les auteurs des modifications proposées n'ont pas tenu compte du fait que l'objectif principal de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère (avec un niveau de compétence à acquérir de A1 selon le *Cadre européen de références pour les langues*) est principalement de créer une relation positive envers les langues étrangères. De plus, la continuité lors de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère n'est pas forcément indispensable, car les stratégies et les habitudes d'acquisition d'une deuxième langue étrangère permettent le transfert des compétences acquises et c'est l'apprentissage d'une autre langue étrangère, n'importe laquelle, qui est ainsi favorisé.

3.1. Orientations principales de la réforme du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*

Selon les auteurs de la réforme, la nouvelle forme du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* (qui pourrait rentrer en vigueur à partir de l'année scolaire 2024-2025) devrait conduire à une plus grande clarté et à une définition plus précise du contenu du programme. Les enseignants devraient bénéficier d'un soutien accru sous la forme de supports méthodologiques faciles à utiliser pour vérifier les résultats scolaires. Le nouveau curriculum devrait permettre d'individualiser davantage les apprentissages et de réduire la proportion d'échecs scolaires. En même temps, les changements prévus devraient modifier positivement l'atmosphère dans les écoles pour mener à une plus grande satisfaction des acteurs du processus éducatif.

La réforme est principalement basée sur la *Stratégie 2030+* (MŠMT, 2019), le document central pour le développement du système éducatif de la République tchèque pour la décennie en cours. Elle s'appuie également sur des études analytiques de l'Institut pédagogique national (*Národní pedagogický institut České republiky*) ou des institutions internationales (OCDE, Conseil de l'Europe, UNESCO). Partant des problèmes antérieurs lors des révisions du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*, cette réforme met l'accent sur la préparation et la communication. Elle part du document *Hlavní směry revize RVP ZV* (MŠMT, 2022), qui a été formulé par un groupe d'experts constitué au sein du ministère de l'Éducation nationale, et sa version de travail a été soumise aux commentaires publics. En outre, des groupes de travail de

collaborateurs et de consultants de l'Institut pédagogique national ont été sélectionnés, et une plate-forme a été créée pour informer des étapes et de l'avancement de la révision.

Tel qu'indiqué dans la *Stratégie 2030+* (MŠMT, 2019), la réforme du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* vise à :

1. *Axer davantage l'éducation sur l'acquisition des compétences nécessaires à la vie civique, professionnelle et personnelle active.*

2. *Réduire les inégalités d'accès à une éducation de qualité et permettre le développement maximal du potentiel des élèves.*

Plus précisément, les changements concernent l'ajustement du programme tout en maintenant le concept des compétences. Ils se concentrent principalement sur une compréhension plus approfondie d'un plus petit volume du contenu d'enseignement ou l'introduction de *points nodaux* pour vérifier le niveau de développement et d'acquisition des compétences. De plus, la répartition du temps des matières obligatoires et facultatives devrait favoriser un plus grand choix des matières en option pour permettre une modularité et une plus grande individualisation de l'enseignement adapté aux intérêts des élèves.

3.2. Réforme des matières Langue étrangère et Seconde langue étrangère

La promotion du multilinguisme devrait être l'un des objectifs majeurs de l'enseignement. Dans le concept actuel des changements prévus, le ministère propose de déplacer l'enseignement de la seconde langue étrangère (allemand, russe, espagnol et français) depuis les matières obligatoires vers les matières optionnelles. Ainsi, selon les protagonistes de la réforme, la seconde langue étrangère ne sera pas a priori supprimée. L'obligation des établissements scolaires de proposer cette matière aux élèves serait maintenue et son enseignement réalisé, sous condition qu'il y ait un intérêt suffisant pour celle-ci. Ce domaine d'enseignement serait facultatif pour les élèves et ils pourraient donc choisir à la place d'autres matières scolaires, telles que la conversation dans la première langue étrangère, l'informatique, des ateliers pratiques ou des jeux sportifs. Les élèves pourraient ainsi choisir des contenus pédagogiques en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs talents, ce qui leur permettrait d'éprouver un sentiment de réussite.

Les représentants du groupe de travail du domaine éducatif *Langue et communication* (Maříková-Tůmová, 2022) soulignent trois caractéristiques fondamentales positives du texte actuel du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* :

1. Les matières scolaires *Langue et littérature tchèques*, *Langue étrangère* et *Seconde langue étrangère* font partie du domaine éducatif *Langue et communication*, et ce domaine occupe une position centrale dans le *Programme-cadre éducatif*.

2. Les exigences relatives à l'enseignement de la première langue étrangère et de la seconde langue étrangère sont basées sur le contenu international du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

3. Dans le texte actuel du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges*, il existe des mesures bien développées permettant de remplacer le contenu éducatif des matières *Langue étrangère* et *Seconde langue étrangère* aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Ceci répond à l'exigence de différenciation et d'individualisation de l'enseignement.

Concernant les objectifs centraux de la *Stratégie 2030+* mentionnés plus haut, les représentants du groupe de travail précité rappellent que le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ainsi que son complément de 2018 reposent sur le modèle des compétences et sont en accord avec le premier objectif stratégique. Ils s'identifient également avec le deuxième objectif et expriment leur conviction que l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères (à l'exclusion des élèves pour lesquels l'enseignement d'une langue étrangère n'est pas recommandé) entraînera une réduction des inégalités d'accès à un enseignement de qualité. De plus, il permettra aux élèves de maximiser leur potentiel. Ils soulignent qu'en cas de suppression de l'enseignement obligatoire de la seconde langue étrangère au collège, la République tchèque irait à l'encontre de la tendance générale des États membres de l'Union européenne et serait en conflit avec les recommandations des institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Les membres de ce groupe de travail attirent également l'attention sur le fait que dans le contexte tchèque, la première langue étrangère a longtemps été l'anglais, remplissant aujourd'hui une fonction de moyen de communication global. En déplaçant l'enseignement de la seconde langue étrangère vers les matières à option, l'école et l'État font savoir à l'élève que la seconde langue étrangère n'est qu'une activité de loisir, contrairement aux autres matières obligatoires. Ceci serait en opposition directe avec le concept de soutien au multilinguisme, auquel la République tchèque s'est engagée au sein de l'Union européenne. Le maintien de la seconde langue étrangère dans l'école dépendrait donc du soutien et de la motivation de l'élève à choisir une matière qui lui demanderait de fournir un plus grand effort cognitif. Les membres du groupe de travail jugent cela risqué et socialement discriminatoire.

De nombreux experts du domaine de la formation en langue attirent l'attention sur ce fait. Nádvorníková (2022) rappelle que la tendance européenne est au soutien du multilinguisme, et que dans la majorité des pays de l'Union européenne, la seconde langue étrangère est obligatoire (Danemark, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, etc.) ou du moins reçoit un soutien institutionnel important (Suède).

Elle rappelle qu'en Slovaquie (très proche de la République tchèque au niveau de l'organisation politique et sociale), la suppression de l'enseignement obligatoire de la seconde langue étrangère au collège en 2015 a entraîné une baisse, voire une disparition de cette matière scolaire dans de nombreuses écoles. D'autres études (Bakešová, Delalande, 2022) pointent par exemple l'importance de la maîtrise des langues étrangères comme condition d'accès à l'emploi. La suppression de l'enseignement de la seconde langue étrangère dans des collèges conduirait probablement à une diminution du nombre de demandeurs d'emploi qui, en plus de l'anglais, maîtriseraient également une autre langue étrangère (ce qui est déjà rare sur le marché du travail).

3.3. Résumé de cette période

La réforme actuellement prévue du *Programme-cadre éducatif pour les écoles élémentaires et collèges* est certainement souhaitable. Le nouveau texte du *Programme-cadre éducatif* doit être formulé de manière à refléter les principes de l'enseignement moderne et à être compréhensible par ses utilisateurs. Grâce à cette réforme, l'éducation devrait mieux préparer les élèves à la vie et au travail au XXI^e siècle. Cependant, la suppression de la seconde langue étrangère comme matière obligatoire au collège ne s'appuie sur aucune recherche qui décrirait l'état réel de l'enseignement de cette matière dans les écoles tchèques et son inutilité présumée. Il y a un désaccord évident sur cette question entre le panel d'experts et les représentants du groupe de travail pour le domaine éducatif *Langue et communication*. Or, le processus d'approbation de la réforme est toujours en cours et aucune décision claire n'est encore prise concernant le statut de la *Seconde langue étrangère* au collège. Les représentants du groupe de travail demandent donc l'ajout dans le texte du programme des objectifs sur la médiation et sur la compétence plurilingue et pluriculturelle. Ils attendent également une décision concernant l'enseignement de la seconde langue étrangère au collège et la présentation d'arguments solides sur la base desquels cette décision serait prise.

Conclusion

La mise en place du curriculum est un processus complexe et sa forme est influencée par de nombreux acteurs et facteurs (politiciens, économistes, ministère et travailleurs dans l'éducation, résultats de la recherche, expérience internationale, opinions d'experts et du grand public, médias, etc.). La forme finale du curriculum est donc le résultat de diverses considérations et compromis. Cependant, les modifications du curriculum doivent être mises en œuvre judicieusement et appuyées par des arguments solides pour éviter les erreurs qui puissent entraîner des conséquences néfastes.

À partir des caractéristiques des programmes éducatifs étudiés et de leur conception de l'enseignement des langues étrangères, nous constatons que les programmes

éducatifs, du fait de leur nature, ne révolutionnent pas l'enseignement d'une matière donnée. Le programme éducatif lui-même est davantage un document législatif et un outil de travail, définissant le concept, les objectifs et le contenu éducatif à un niveau et un type d'école donnés. Pour la compréhension et l'utilisation correctes des programmes éducatifs, la formation didactique professionnelle des enseignants, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou continue, est extrêmement importante. Il convient de souligner que quel que soit le programme éducatif, les résultats de l'enseignement d'une langue étrangère ou d'une autre matière scolaire sont toujours influencés par la manière d'appliquer des méthodes et des formes de travail suscitant l'intérêt des élèves et leur activité. Même le programme pédagogique le mieux pensé ne peut à lui seul être le gage d'un enseignement de qualité et d'efficacité. Le plus important est que l'enseignant arrive à comprendre pourquoi il est nécessaire d'être actif, de se former constamment dans son domaine et de transférer les compétences acquises dans sa pratique de l'enseignement.

La principale caractéristique commune des réformes curriculaires dans les pays démocratiques est l'effort de créer des outils de qualité qui assureraient une préparation à la vie au XXI^e siècle et contribueraient à façonner les compétences, attitudes et valeurs nécessaires des élèves. L'un des objectifs fondamentaux de l'éducation actuelle au niveau international est le soutien du multilinguisme. Il devrait donc ressortir des programmes éducatifs nationaux que l'État valorise et soutient la diversité linguistique et le multilinguisme des participants du processus éducatif. Si l'objectif de l'éducation est de transmettre des compétences de base pour augmenter les chances de réussite dans la vie, l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères en tant que compétences élémentaires devrait en être au cœur.

Bibliographie

Bakešová, V., Delalande, H. 2022. « Francouzština a její potenciál na trhu práce v ČR ». *Řízení školy*, n° 12, p. 36-39.

Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Lemonnier, M. 2023. « Výuka cizích jazyků na základních a středních školách v letech 2005 až 2023 v České republice ». *Cizí jazyky*, n° 5, p. 13-25.

Maříková-Tůmová, J. et al. 2023. *Koncepce revize vzdělávací oblasti Jazyk a jazyková komunikace*. Praha : NPI.

MŠMT. 1991. *Učební osnovy základní školy*. Praha : Fortuna.

MŠMT, 1995. *Standard základního vzdělávání*. Praha : MŠMT.

MŠMT. 1996. *Vzdělávací program Základní škola*. Praha: Fortuna.

MŠMT. 1997a. *Vzdělávací program Obecná škola*. Praha: MŠMT.

- MŠMT. 1997b. *Vzdělávací program Národní škola*. Praha: SPN.
- MŠMT. 2005. *Rámcový vzdělávací program pro základní vzdělávání*. Praha: VÚP.
- MŠMT. 2019. *Hlavní směry vzdělávací politiky ČR 2030+*. Praha: MŠMT.
- MŠMT. 2022. *Hlavní směry revize Rámcového vzdělávacího programu pro základní vzdělávání*. Praha : MŠMT.
- Nádvorníková, O. (2022). « Význam výuky dalšího cizího jazyka v základním vzdělávání a možné důsledky jeho zrušení jako povinného předmětu. » *Cizí jazyky*, nº 5, p. 50-62.
- Santiago, P. et al. 2012. *OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education: Czech Republic 2012*. Paris: OECD.
- Suquet, P. 2016. *Jazykový obsah učebnic pro začátečníky a referenční úroveň A1*. Brno: Masarykova univerzita.
- Tupý, J. 2018. *Tvorba kurikulárních dokumentů v České republice. Historicko-analytický pohled na přípravu kurikulárních dokumentů pro základní vzdělávání v letech 1989-2017*. Brno: Masarykova univerzita.



© *Synergies Europe*, n° 18, Année 2023.

Revue du GERFLINT (Évreux - France)

ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42696564q>

Bibliothèque nationale de France

Première édition de l'article - décembre 2023 -

Éléments sous droits d'auteur –

Modalités de lecture et de citation, politique d'archivage et mentions
légales consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

et de la revue <https://gerflint.fr/synergies-europe>

Contact : synergies.europe.gerflint@gmail.com

